

**Thierry Bourgoignie**

**Accords de libre-échange et intégration des marchés : les consommateurs oubliés.**

**Résumé**

La globalisation et la régionalisation des marchés obligent à définir des réponses visant, au-delà de l'intégration économique des marchés, à assurer la protection du consommateur sur le marché intégré. Il s'agit de corriger les déséquilibres nouveaux que l'élargissement du marché crée au détriment des consommateurs et surtout de concilier libre-échange et protection du consommateur en évitant que la libre circulation des produits et des services entraîne le démantèlement de l'arsenal de protection reconnu aux consommateurs sur leur marché national respectif. Les conditions d'une telle réconciliation sont énoncées. Force est de conclure que les accords de libre-échange Nouvelle génération (TTIP, CETA, TPP), dans leur formulation actuelle, ne remplissent pas les conditions garantissant au consommateur le maintien ou l'adoption d'un niveau élevé de protection. Si la protection des travailleurs, celle de l'environnement et les objectifs du développement durable y font l'objet de dispositions spécifiques, il n'en est rien de la protection des consommateurs.